

**DESTINATAIRES :** Tous les élèves et les parents du Collège Laval  
**EXPÉDITRICE :** La Direction des services pédagogiques  
**DATE :** Le 7 octobre 2020  
**OBJET :** Importante mise à jour des mesures sanitaires liées à la COVID-19

Chers élèves,  
Chers parents,

Nous savions que cette année scolaire serait particulière et différente des précédentes. À la suite du plus récent point de presse présenté par le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge, le lundi 5 octobre 2020, de nouvelles mesures sanitaires ont été annoncées afin de contrer la propagation de la COVID-19. Nous tenons à vous informer de ces importants changements, entrant en vigueur dès le 8 octobre 2020, et de l'impact que ceux-ci auront sur notre organisation au quotidien.

#### ■ PORT OBLIGATOIRE DU COUVRE-VISAGE

**Dès jeudi matin, le 8 octobre 2020, tous les élèves devront porter leur couvre-visage en tout temps, et ce, incluant les périodes en classe.** Ils devaient déjà le porter dans l'autobus, dans les aires communes, lors de déplacements et dans la cour arrière du Collège alors nous les encourageons à poursuivre cette habitude.

Il sera possible de retirer le couvre-visage lorsque l'élève est assis pour consommer de la nourriture ou un breuvage. Aussi, lorsqu'il assiste au cours d'éducation physique, de sport et du parcours BOUGER+ et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres ou lorsqu'il pratique une activité nécessitant d'enlever le couvre-visage (ex. jouer d'un instrument en musique).

#### ■ ENSEIGNEMENT HYBRIDE – PRÉSENTIEL ET VIRTUEL

**À compter du jeudi 8 octobre 2020, les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire devront alterner entre l'enseignement en présentiel et l'enseignement virtuel. Cette mesure sera en vigueur, minimalement, jusqu'au 28 octobre 2020.**

Au Collège Laval, l'horaire sera établi en fonction des jours-cycles pairs et impairs prévus au calendrier scolaire. Ainsi, pour les prochaines semaines, tous les élèves dont le **groupe repère est pair resteront à la maison lors des jours-cycles pairs et tous les élèves dont le groupe repère est impair resteront à la maison lors des jours-cycles impairs.** Une réévaluation du système d'alternance est prévue si nous devons poursuivre au-delà du 28 octobre 2020 afin de permettre à tous les élèves de bénéficier, en présentiel, de chacune des journées prévues à leur horaire.

	8 oct. Jour 12	13 oct. Jour 13	14 oct. Jour 14	15 oct. Jour 15	16 oct. Jour 16	19 oct. Jour 17	20 oct. Jour 18	21 oct. Jour 1	22 oct. Jour 2	23 oct. Jour 3	...
Groupes présents au Collège	401	402	401	402	401	402	401	402	401	402	
	403	404	403	404	403	404	403	404	403	404	
	405	406	405	406	405	406	405	406	405	406	
	407	408	407	408	407	408	407	408	407	408	
	409	410	409	410	409	410	409	410	409	410	
	411	412	411	412	411	412	411	412	411	412	
	501	502	501	502	501	502	501	502	501	502	...
	503	504	503	504	503	504	503	504	503	504	
	505	506	505	506	505	506	505	506	505	506	
	507	508	507	508	507	508	507	508	507	508	
	509	510	509	510	509	510	509	510	509	510	
	511	512	511	512	511	512	511	512	511	512	

Afin d'assurer le bon déroulement de l'enseignement virtuel, voici les paramètres qui seront mis en place dès ce jeudi 8 octobre 2020 :

- Contrairement aux consignes printanières, la présence des élèves aux cours en ligne est obligatoire. Il y aura donc, comme en présentiel, une prise de présence officielle. Les retards seront également comptabilisés.
- Les plans de travail seront déposés, comme depuis le début de l'année, dans la section **Contenu de cours du Pluriportail**. Les élèves, tout comme les parents, y auront accès.
- Le logiciel de vidéoconférence qui sera préconisé pour l'enseignement virtuel est **Google Meet**. Les enseignantes et les enseignants déposeront le lien permettant de rejoindre la salle de classe virtuelle sur le Pluriportail.
- L'horaire de la bulle-classe sera maintenu intégralement. Ainsi, les heures de cours seront respectées et toutes les matières prévues à l'horaire des élèves seront offertes en virtuel, incluant les parcours BOUGER+ et BRILLER+.
- Le titulariat sera également offert en virtuel. Les titulaires s'assureront que les élèves ont toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur journée virtuelle.
- Les élèves devront ouvrir obligatoirement leur caméra pour assister aux cours virtuels. À moins d'un problème technique reconnu par l'équipe informatique du Collège, un élève qui n'ouvre pas sa caméra se verra refuser l'accès au cours et sera considéré absent.
- Les élèves devront porter le chandail du Collège, faisant partie de l'uniforme officiel, lorsqu'ils assisteront aux cours en mode virtuel.
- Un contrat d'engagement devra obligatoirement être signé par les élèves et leurs parents afin de consentir à l'application des règles de participation aux vidéoconférences. Une communication vous sera acheminée à cet effet.
- Un manquement au contrat d'engagement ou des comportements qui nuisent au bon déroulement des cours virtuels seront rapidement signalés à la Direction de niveau qui effectuera le suivi nécessaire.

#### ■ **ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET ACTIVITÉS SPORTIVES (MARAUDEURS)**

**Les activités parascolaires qui devaient débiter le lundi 5 octobre 2020 ont toutes été suspendues, et ce minimalement, jusqu'au 28 octobre inclusivement. Il en va de même pour les activités sportives, offertes par les Maraudeurs, qui se poursuivaient cette semaine et qui ont dû être suspendues.**

La reprise des activités pourra être envisagée seulement après l'obtention de l'autorisation de la Direction de la santé publique. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés dès que nous recevrons de nouvelles directives. Nous savons à quel point ces activités sont des plus appréciées par nos élèves.

Nous sommes conscients des efforts importants que suscitent ces nouvelles mesures, mais nous croyons fermement que nos efforts concertés permettront d'atténuer la prolifération de la COVID-19. Ensemble, soyons solidaires des mesures proposées! Nous vous remercions pour votre collaboration et votre résilience en cette période particulière.



Dominic Samoisette  
Directeur des services pédagogiques